

PV du conseil municipal  
du 14 septembre 2023 à 19h

L'an deux-mille-vingt-trois le quatorze septembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 8 septembre 2023, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy FRUCTUS, Jonathan Gardet (arrivé à 19h20), Martial Labrosse, Floriane Larue, Noël Mercier, Jean-Marc Nicolas et Élisabeth Perronnet.

**Absents excusés :** Annabelle Auclerc - Ghislain Butin (procuration donnée à F, Bouchacourt)

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc Nicolas

**Approbation du PV du conseil municipal du 6 juillet 2023 :**

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 6 juillet est approuvé par l'ensemble des conseillers.

**Approbation de l'ordre du jour :**

- *Commission de contrôle des listes électorales : renouvellement*
- *Décision modificative*
- *Modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Charolais Brionnais (SCOT)*
- *Avis du conseil municipal pour l'installation classée pour la protection de l'environnement de « Schied Damien récupération » sur la commune de St Igny de Roche.*
- *Lancement ou non de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la phase 3 de l'aménagement du café de la Poste*
- *Point commerce : lancement de la consultation pour les travaux, reprise du commerce....*
- *Affaire Grapeloup*
- *Repas de l'amitié*
- *Bulletin municipal*
- *Réunion publique du 16 septembre*
- *Rentrée des classes*
- *Validation devis*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*

### **1. Commission de contrôle des listes électorales : renouvellement**

Il est rappelé qu'à la suite du renouvellement général de 2020, pour chaque commune, une commission a été constituée par un arrêté préfectoral. Arrivant au terme du mandat de trois ans, il convient d'en renouveler les membres avant la fin de l'année 2023.

La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est composée de trois membres :

- un conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet de Saône et Loire ;
- un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Nous devons transmettre :

- au Sous Préfet : le nom de 2 conseillers municipaux (Tit et sup) et 3 noms de personnes susceptibles d'être désignées en qualité de déléguées du préfet ;
- au Tribunal : 3 propositions en vue de la désignation du délégué du Tribunal.

Après délibération, le conseil municipal **PROPOSE** la même liste que précédemment soit:

- Pour les conseillers municipaux :
  - Titulaire : Mme Marie-Isabelle Diaz
  - Suppléant : Mme Floriane Larue
- Pour être désignées en qualité de délégué de l'administration :
  - Mme Georgette Vouillon
  - M. Paul Bouchacourt.
  - M. Maurice Perrin
- Pour être désignées en qualité du Tribunal de Grande Instance :
  - M. Pierre Déal
  - Mme Marie Claude Mercier
  - Mme Régine Desseau

## **2. Décision modificative n°2**

Suite à l'augmentation du taux de notre prêt révisable DEXIA (4,03%), de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (1270€/an) et du règlement de l'intervenante à l'école Tire L'Arigot suite au piratage informatique (2875€) il y a lieu de prendre un décision modificative pour équilibrer les comptes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de faire les modifications suivantes :
  - Art 615221 : - 4 175 €
  - Art 66111 (Intérêts) : + 30 €
  - Art 65568 (Contributions REOM) : + 1 270 €
  - Art 6588 (Autres charges) : + 2 875 €

## **3. Modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Charolais Brionnais (SCOT)**

Le maire informe le conseil que le Comité Syndical du PETR du Pays Charolais Brionnais a pris connaissance de la modification n°1 du SCOT le 22/12/2022, conformément à l'article L.132.7 du code de l'urbanisme, le SCOT modifié a été transmis aux personnes publiques associées. Le conseil a 3 mois pour donner son avis.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de donner un avis favorable à la modification n° 1 du SCOT.

## **4. Avis du Conseil municipal pour l'installation classée pour la protection de l'environnement de « Schied Damien Récupération » sur la commune de St Igny de Roche**

Le maire informe le conseil que la Ste « Schied Damien récupération » dont le siège est situé à Villers a sollicité l'enregistrement d'un centre VHU (Véhicules Hors d'Usage) agréé à St Igny de Roche. Comme nous sommes dans un rayon de 1 km autour du projet, nous sommes soumis à une consultation publique. Celle-ci se déroule du 11 septembre au 9 octobre 2023 inclus.  
Le conseil municipal doit formuler son avis sur ce projet par voie de délibération.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de donner un avis favorable à l'installation classée pour la protection de l'environnement de « Schied Damien Récupération ».

#### 5. **Lancement ou non de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la phase n° 3 de l'aménagement du Café de la Poste**

- Le conseil doit se prononcer sur le lancement ou non de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la 3ème phase (logements) pour demander des subventions au titre de 2024, en sachant qu'il faut avoir l'avant projet avant décembre 2023 et déposer les dossiers de subvention début d'année 2024.

Il est préférable d'attendre une année et de se donner l'année 2024 pour faire l'avant projet pour la phase n°3 et lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre avant l'été 2024.

#### 6. **Point Commerce**

- Travaux du commerce : la consultation des entreprises va être lancée sur la plateforme Arnia Ternum (<https://marches.ternum-bfc.fr/>) à partir du 25 septembre 2023 pour les 2 phases :

- Phase 1 : réhabilitation du commerce ;
- Phase 2 : aménagement extérieur.

Les entreprises ont jusqu'au lundi 16 octobre 12h pour déposer leur offre sur la plateforme.

L'analyse des offres se fera ensuite pour sélectionner les entreprises retenues. Les travaux devraient débuter en décembre 2023 pour se terminer autour du printemps 2025.

- Point gérance :

La personne susceptible de reprendre le commerce s'est désistée.

La question est soulevée sur le fait de prendre quelqu'un ou non en attendant la fin des travaux, sur la création d'un bar associatif...

Beaucoup de personnes se plaignent qu'il n'y a plus rien dans le bourg.

Après discussion, il est décidé de laisser le commerce fermé pendant la période des travaux des phases 1 et 2 et de lancer au plus vite un recrutement pour la gérance afin d'être prêt à l'ouverture des locaux rénovés.

#### 7. **Affaire Grapeloup**

Le maire fait un compte rendu de réunion de médiation qui a eu lieu.

Des actions vont être mises en place :

- Demander des devis auprès de maçons ;
- Envisager un caniveau et un rétrécissement de la voie avec la communauté de communes qui a la compétence en voirie ;
- Questionnement autour de la mise en péril du mur et de la grange. L'information a été transmise à la communauté de communes qui en a la compétence.

Le maire a l'accord du conseil pour accepter la médiation et envisage éventuellement une enveloppe pour la réparation du mur. Des compléments d'information seront demandés à notre assureur et notre avocat.

### **8. Repas de l'amitié**

Réflexion sur l'organisation du repas de l'amitié ouvert aux + de 60 ans.

Il se déroulera le samedi 25 novembre à 12h.

Des devis seront demandés pour le traiteur et la sono afin de prendre une décision en octobre prochain.

### **9. Bulletin municipal 2024**

Réflexion sur l'édition du bulletin municipal 2024.

On envisage une version papier plus allégée et une impression de 150 exemplaires. Une version numérique plus développée serait en ligne.

### **10. Réunion publique du 16 septembre**

Réflexion sur les points à aborder lors de la réunion publique de ce samedi 16 septembre de 10h à 12h :

- PLUi ;
- Le commerce ;
- Le gymnase ;
- Rappel sur la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ;
- La rentrée des classes

### **11. Rentrée des classes**

Elisabeth Perronnet fait un point sur la rentrée de septembre.

53 élèves inscrits pour 40 familles :

2TPS / 10PS / 4MS / 7GS / 7CP / 9CE1 / 4CE2 / 5CM1 / 5CM2

Classe de Nathalie Simond : 23 élèves TPS-PS-MS-GS

Classe de Marina Mathieu: 16 élèves CP-CE1

Classe de Lionel Simond: 14 élèves CE2-CM1-CM2

Le vélobus a redémarré, 2 circuits pour cette année. Il a été élargi aux élèves de CE1.

Nous avons 9 participants ce début d'année et peut-être 11 en mai-juin, et toujours 17 accompagnateurs bénévoles.

### **12. Validation devis pour la réfection des peintures à l'école du Bas**

M. René Auclerc présente les différents devis pour la réfection de l'école du Bas (Peinture intérieure et lasure du préau)

Après cette présentation, le conseil municipal :

➤ **DÉCIDE** de valider les devis de Nelly Peinture :

- d'un montant de 6 238.80 € HT soit 7 486.56€ TTC pour les peintures de l'École
- d'un montant de 1 950 € HT soit 2 340€ TTC pour la lasure du préau

### 13. Comptes rendus divers

- Visite du SYDESL : travaux pour l'enfouissement des lignes aux Theurots sud prochainement ;
- Visite de Mme Hertemann (Potain TP) pour l'étude de l'éclairage public à Genillon ;
- Problème assainissement de la lagune au Pont des Rigolles : On a reçu les données du bilan d'autosurveillance du 27 juillet 2023 qui mettent en évidence une charge entrante très importante, soit 3 fois la capacité du lagunage. Il nous est demandé de diagnostiquer l'origine de cette charge polluante.
- Problème de la STEP à Cadolon : les tuyaux se sont affaissés, les agents ont « arrangé » provisoirement et vont faire les réparations.
- Un trou en formation est observé sur le trottoir en bas de Cadolon ; voir l'origine du problème.

### 14. Questions diverses

- Procédure des arrêtés de voirie : la police est à la communauté de communes ;
- Suppression de la boîte aux lettres jaune à l'Orme.
  - Dates :
    - Prochains conseils : 19 octobre à 19h - 30 novembre à 19h
    - Présentation des résultats de la consultation le jeudi 2 ou 9 novembre
    - Rencontre boules le vendredi 22 septembre
    - Réunion des Présidents des associations le jeudi 12 octobre à 20h
    - Réunion du CCAS le jeudi 12 octobre à 18h30

La séance est levée à 21h10